

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 27/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Nord

Le:

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 27 juin à 18:00, le Conseil d'administration du CCAS DE RONCHIN s'est réuni à la SALLE POLYVALENTE - EHPAD, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, en session ordinaire.

<u>Présents</u>: M. LEMOISNE Jean-Michel, Président du CCAS, Mmes: CLAEYS Yvette, DUROT Céline HELOUIN Geneviève, HOFLACK Béatrice, MEBARKIA Khalissa, PETIT Catherine, VERHAEGHE Colette, MM: DOUTEMENT Bernard, DUFLOT Pierre, PYL Jean-François.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. PATOU Jean Claude

Excusé(e): M. DERAM Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme TAIEB Gracia

2023/037- EHPAD - VOYAGE DES SENIORS 2023

Dans le cadre du programme des animations de l' EHPAD, il est proposé à l'ensemble des résidents un séjour à Morbecque, à la ferme solaire de la Papote au mois de juin.

Ce voyage est prévu pour 6 résidents maximum après avis médical et 3 accompagnants. Le programme des visites reste à définir.

Une participation de 100 € est demandée aux résidents participants.

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du conseil d'administration pour inscrire la recette à l'article 7085 « Prestations délivrées aux usagers accompagnants et autres tiers ».

Les membres de l'assemblée, après en avoir discuté et délibéré, vote à l'unanimité l'inscription des recettes dans les compte de l'EHPAD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président et le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président du CCA

Jean Michel LEMOISNE

Ronchin